

Commune de Chassey-Les-Montbozon
Séance du 09 Janvier 2024

Séance du 09 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la nouvelle mairie, sous la présidence de M. Michel DELBOS, Maire.

Date de convocation : 20 décembre 2023

Étaient présents : DELBOS Michel, BARETTE David, CHOPARD Manon, EQUOY Alain, HIRN Jean-Claude, MERCIER Richard, NARBÉY Pascal, REGARD Jean-Pierre, THIEBAUD Vincent.

Étaient absents excusés : BOUQUET Océane (procuration THIEBAUD Vincent), GALMICHE Pauline (procuration CHOPARD Manon).

Secrétaire de séance : Monsieur Richard MERCIER

Début de séance : 20h35

Ordre du jour de la séance :

Administration générale

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19/12/2023
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Rendu compte des décisions prises par Monsieur le Maire sur délégation du Conseil Municipal

Energies renouvelables

- Retour sur la concertation communale pour les zones ZAEnR
- Délibération sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Finances

- Situation des budgets à fin 2023
- 3 Délibérations sur ouverture Crédit Budgétaire Investissements à 25 /
- Débats sur les orientations et projets

Informations diverses :

Administration générale

Approbation du Conseil Municipal du 19/12/2023

Approuvé à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Richard MERCIER est désigné secrétaire de séance

Rendu-compte des décisions prises par Monsieur le Maire sur délégation du Conseil Municipal : Information

Approuvé à l'unanimité.

Energies renouvelables

Retour sur la concertation communale pour les zones ZAEnR

La concertation a été effectuée par :

- Message sur Panneapocket
- Courrier d'information individualisé et distribué à chaque citoyen le 20/12/2023
- Permanence en mairie sur ce sujet le 08/01/2024 de 13h à 17h (7 retours en mairie : courrier, mail, téléphone, présence en mairie) Liste disponible en mairie

Délibération N° 01/2024 : Décisions sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Monsieur le Maire constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables.

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

M. le Maire, présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée selon les modalités suivantes :

- Message sur Panneapocket
- Courrier d'information individualisé et distribué à chaque citoyen le 20/12/2023
- Permanence en mairie sur ce sujet le 08/01/2024 de 13h à 17h (7 retours en mairie : courrier, mail, téléphone, présence en mairie) Liste disponible en mairie

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et indique :

A la vue des retours d'administrés et après échange auprès du Conseil Municipal, et afin de n'omettre aucune possibilité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'ouvrir la **TOTALITE DE SON TERRITOIRE** aux différentes technologies, celles-ci devront répondre aux différentes réglementations en cours ou à venir
- **DEFINIT** comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune toutes les zones de la carte communale figurant en annexe à la présente délibération.
- **VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones à M. le sous-préfet, à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Haute-Saône, ainsi qu'à l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre.

Finances

Situation des budgets à fin 2023 :

Tous les budgets sont positifs :

Commune : + 96000 € (fonctionnement) + 63000 € (investissement)

Assainissement : + 34000 € (fonctionnement) + 5000 € (investissement)

Eau : A l'équilibre (fonctionnement) + 23000 € (investissement)

Trésorerie : + 170000 €

Délibération N° 02/2024 : Ouverture crédits budgétaires Budget Commune

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires pour mandater les premières factures d'investissement du budget commune.

Nous avons l'autorisation d'ouvrir des crédits du quart de l'investissement de l'année dernière avant le vote du budget.

Chapitre	Montant	Budget	Code
21	52 000 €	Commune	177

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette affaire.

Délibération N° 03/2024 : Ouverture crédits budgétaires Budget Assainissement

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires pour mandater les premières factures d'investissement du budget assainissement.

Nous avons l'autorisation d'ouvrir des crédits du quart de l'investissement de l'année dernière avant le vote du budget.

Chapitre	Montant	Budget	Code
21	2 400 €	Assainissement	165

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette affaire.

Délibération N° 04/2024 : Ouverture crédits budgétaires Budget Eau

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires pour mandater les premières factures d'investissement du budget eau.

Nous avons l'autorisation d'ouvrir des crédits du quart de l'investissement de l'année dernière avant le vote du budget.

Chapitre	Montant	Budget	Code
21	14 800 €	Eau	399

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette affaire.

Débats sur les orientations et projets

P1 : Columbarium

- P2 : Sécurisation rues (panneaux, feux ...)
P1 : Opération compteurs d'eau (canalisation zone Mont Jésus) env 15 000 €
Récupération eau toit de l'église
P1 : Réserve incendie (env 6000 €)
Ancienne mairie
Chaudières église et ancienne mairie
Groupe électrogène château d'eau
Terrain de foot / Barrière école
P = Prioritaire (1 – 2)

Informations diverses

-EPF : Etablissement Public Foncier (Aide potentielle. Exemple : par rapport aux différents problèmes liés au château : sécurité). Si un besoin se fait ressentir le conseil est en accord pour prise de contact.

-Voyage scolaire (subvention commune)

Demande de la part du collège de Rougemont pour subventions communales aux parents. A débattre lors du prochain conseil.

-Médaille pour les mamans (famille de 4 enfants et plus) : voir la possibilité de faire un petit cadeau pour la fête des mères.

- 33 Affouagistes sont inscrits pour la campagne 2023 2024

- Un prototype du bulletin municipal remis sur table

Fin de séance à 22h50

Délibérations prises

N° 01/2024 : Décisions sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

N° 02/2024 : Ouverture crédits budgétaires Budget Commune

N° 03/2024 : Ouverture crédits budgétaires Budget Assainissement

N° 04/2024 : Ouverture crédits budgétaires Budget Eau